

CONFIGNON

Mutatlon 34 / 1963

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination du "chemin des Suzettes prolongé" sur les communes de Bovernier et Confignon

Du 1er mars 1963

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon en séance du 13 février 1963 proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de "chemin des Suzettes prolongé" au tronçon du chemin de Bode partant du chemin des Suzettes au chemin de Cresey;

vu les préavis favorables du service des archives de l'Etat et des postes;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

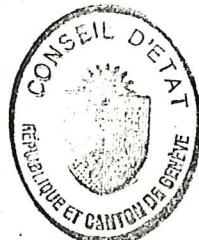
ARRÊTÉ

Il est donné le nom de "chemin des Suzettes" prolongé à l'actuel tronçon du chemin de la Bode allant du chemin des Suzettes au chemin de Cresey.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme
au chancelier d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hallard".